
Société 50 NB SAS

Société par actions simplifiée au capital de 6.000 €uros

Siret : 932 518 855 00022

Siège Social : 3 Chemin des Lumières – 30210 Fournès

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRÉSIDENT

EN DATE DU 02/01/2026

Le 02/01/2026, au siège social,

Monsieur CLAIRON Grégory,

Président de la Société par actions simplifiée 50 NB,

Demeurant 218 Chemin de la Vierge à 30300 Comps,

Après avoir rappelé que, conformément à l'article 4 des statuts de la société, il est attribué au Président le pouvoir de transférer le siège social, a pris les décisions suivantes :

PRÉAMBULE

Il est rappelé que l'article 4 des statuts a la rédaction suivante :

« Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante : 3 Chemin des Lumières à 30210 Fournès. Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence »

a pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

GC HA 

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

CLAIRON Grégory, Président

Demeurant : 218 Chemin de la Vierge à 30300 Comps
propriétaire de

240 actions

HUPÉ Anthony, Directeur Général

Demeurant : 3 Chemin des Lumières à 30210 Fournès
propriétaire de

150 actions

WALRAVENS Pascale, Directrice adjointe

Demeurant : 218 Chemin de la Vierge à 30300 Comps
propriétaire de

180 actions

Total de 570 actions présentes sur un total de 600 actions composant le capital social.

Les « **Associés** »,

PREMIÈRE DÉCISION – Transfert du siège social

Le Président décide **de transférer le siège social** de la société SAS 50NB :

Ancienne adresse : 3 Chemin des Lumières – 30210 Fournès

Nouvelle adresse : 218 Chemin de la Vierge – 30300 Comps

Ce transfert prendra effet à compter du **02/01/2026**

DEUXIÈME DÉCISION – Modification des statuts

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

Nouvelle rédaction de « ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante : 218 Chemin de la Vierge – 30300 Comps»

Le reste de l'article demeure inchangé.

GC HA 

TROISIÈME DÉCISION – Pouvoirs pour formalités

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Guichet unique, du journal d'annonces légales, et du greffe du Tribunal de commerce compétent, relatives aux décisions prises ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

Fait à Fournès, le 02/01/2026



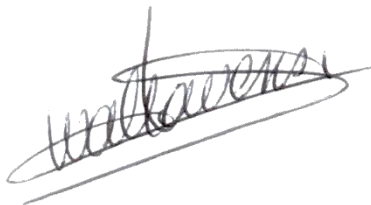
CLAIRON Grégory, Président

Associé



HUPÉ Anthony, Directeur Général

Associé



WALRAVENS Pascale, Directrice adjointe

Associée